

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

ARRÊTÉ modificatif

Relatif à la tarification au titre de l'année 2025
de l'établissement médico-social dénommé
Foyer de Vie Le Chêne géré par le Centre Communal d'Action Sociale de LANESTER

DGAS_DA25_369

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2025 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant les crédits budgétaires 2025 des interventions départementales en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Vu l'arrêté de tarification n°DGAS_DA25_179 en date du 28 mars 2025 ;

ARRÊTE**Article 1 :**

Les articles n°1-2-3 et 4 de l'arrêté de tarification n°DGAS-DA25-179 en date du 28 mars 2025 restent inchangés.

Article 2 :

Au titre de l'exercice 2025, le financement complémentaire versé par le département au gestionnaire pour le compte du foyer de Vie Le Chêne est établi comme suit :

FINESS	SIRET	RAISON SOCIALE	Montant
560019259	26560060100123	FOYER DE VIE LE CHENE	40 042 €

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification, dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr ou transmis au greffe du tribunal situé 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.

Article 4

Publié en ligne le 30/09/2025

Le directeur général des services départementaux, le directeur de l'établissement et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (www.morbihan.fr).

VANNES, le 16 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT